

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Thibault	Numéro de permis 2015893	Date d'inspection Le 18 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de téléphone (506) 284-0238	
Adresse 7692 17 Route Kedgwick-Ouest NB E8B 1W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	18 mai 2023	18 mai 2023
Commentaires : Un contenant de Benadryl n'était pas barré sous clé. Il fut barré sous clé immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : a) le parent ou le tuteur le lui a fourni.	46(1)(a)	19 mai 2023	
Commentaires : Le contenant de Benadryl était fourni par l'exploitante en cas de situation d'urgence. Ce médicament doit être enlevé de la garderie puisqu'il n'est pas fourni par un parent.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie.	46(1)(c)	19 mai 2023	
Commentaires : Le médicament était dans le contenant original, mais n'avait pas le nom d'un enfant puisqu'il n'avait pas été fourni par un parent. La lacune sera corrigée lorsque le médicament sera enlevé de la garderie.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.</p> <p>- Discussion avec l'exploitante concernant les rapports d'incidents, les boissons chaudes, les médicaments et l'aire de repos.</p> <p>Observations: L'exploitante et l'enfant arrivaient d'une marche à l'extérieur, l'enfant a fait des jeux libres, a mangé son diner et s'est préparé pour la sieste.</p>
--

original signé par
Janel Aubut

Le 18 mai 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Thibault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mai 2023

Date